



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
(CSS)**

**BASSIN INDUSTRIEL DE
SAINT-AVOLD NORD**

10 novembre 2016

**Salle des fêtes
CARLING**

Sommaire

1. Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 28 janvier 2016
2. Présentation de l'Instruction interministérielle du 19 mai 2016 relative aux Etablissements Seveso (sûreté des sites SEVESO)
3. Présentation par chaque entreprise des points significatifs de son bilan individuel (administratif et risques accidentels)
4. Bilan de l'Inspection des Installations Classées
5. Point d'avancement sur la mise en œuvre du PPRT et présentation des évolutions réglementaires
6. Divers / Echanges :
 - Coordonnées sarroises pour plans d'urgence
 - Questions de l'ADELP

ANNEXE : Liste des participants

Introduction

Madame Claude DULAMON, Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle depuis le 13 juin 2016 remercie M. le Maire de CARLING pour son accueil et salue tous les membres de la CSS et particulièrement le représentant du Ministère de l'Environnement Sarrois et les élus. Elle souligne qu'elle assiste pour la première fois à une réunion de cette ampleur avec autant d'acteurs.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 28 janvier 2016

Madame le Sous-Préfet demande s'il y a des observations ou commentaires concernant le compte-rendu de la CSS du 28 janvier dernier. Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2016 est donc approuvé. Elle énumère les points de l'ordre du jour.

2. Présentation de l'Instruction interministérielle du 19 mai 2016 relative aux Etablissements Seveso (sûreté des sites SEVESO)

Monsieur COURTY, Chef de l'Unité Départementale de la Moselle de la DREAL Grand Est, rappelle l'objectif des CSS en expliquant que la réunion de janvier dernier était plutôt axée sur les nuisances alors que celle-ci est orientée vers les risques technologiques.

Monsieur COURTY explique que des actions sont engagées en matière de sûreté autour des sites SEVESO suite aux actes de malveillance de 2015, notamment concernant les nouveaux modes de mise à disposition du public des informations concernant ces sites et également concernant la conduite d'inspections sûreté. Plusieurs visites ont été effectuées en 2015 et 2016 par les inspecteurs de l'environnement de la DREAL qui ont souvent été accompagnés par les forces de l'ordre (cf. présentation remise en séance). Il rappelle notamment que tous les plans et documents contenant des informations sensibles doivent être mis en lieu sûr. Il présente les noms des référents sûreté à privilégier au sein de la DREAL.

Monsieur ADIER, Maire de CARLING, rajoute qu'en matière de communication d'informations sensibles le site INTERNET de la commune de CARLING a été mis à jour, en particulier, concernant le PPRT, seul le lien vers le site de la DREAL a été conservé.

Madame le Sous-Préfet rappelle la nécessité de remiser les informations sensibles dans des endroits sûrs comme des armoires fermées à clés.

3. Présentation par chaque entreprise des points significatifs de son bilan individuel (administratif et risques accidentels)

Société ARKEMA

M. GERNOLLE se présente en indiquant qu'il remplace M. MULLER à la Direction de la Sté ARKEMA depuis le 1er juillet dernier et demande à Mme LACOUR, Responsable Environnement/Relations Administrations de présenter les bilans administratif et sécurité 2016 à la date du 30 septembre 2016 (cf. dossier). Concernant le débordement du bassin d'orage du 9 février Mme LACOUR indique que les communes en aval (L'HOPITAL, FREYMING-MERLEBACH, LAUTERBACH) ainsi que la DREAL avaient été informées en direct (ce qui a été confirmé en réunion par les intéressés) puis qu'un rapport avait été envoyé.

Monsieur FINKLER, collaborateur du Ministère Sarrois de l'Environnement et de la protection des Consommateurs demande si les résultats de la surveillance pérenne des COV seront présentés en CSS.

Monsieur COURTY répond qu'ils feront effectivement l'objet d'une présentation en CSS, lors de la prochaine réunion prévue dans le courant du premier semestre 2017 s'ils sont disponibles d'ici-là.

Madame le Sous-Préfet fait remarquer que les présentations remises en séance ne sont pas les mêmes que celles commentées.

Monsieur COURTY explique que depuis quelques réunions les présentations sont plus succinctes en séance pour favoriser les échanges. En revanche des présentations très détaillées sont transmises aux membres préalablement à la réunion par mail pour informer et préparer les questions des membres de la CSS, et le dossier complet est remis en séance.

Société TOTAL PETROCHEMICALS France (TPF)

Monsieur SMISAERT qui remplace Monsieur GERONDEAU à la Direction de la Société TPF demande à Monsieur LE GOVIC du Pôle QHSEI de la Société TPF de présenter les bilans administratif et sécurité partiels de l'année 2016 (cf. dossier).

Monsieur BONNETIER, Président de l'Association agréée pour la Défense de l'Environnement et la Lutte contre la Pollution en Moselle-Est (ADELP) souhaite qu'à la prochaine CSS TPF présente les résultats de mesures des polluants atmosphériques.

Monsieur LE GOVIC répond qu'il présentera ce qui sera prévu à l'ordre du jour.

Monsieur FINKLER aimerait connaître les dates des opérations de vidange et savoir s'il y a des émissions de COV (Composés organiques volatils) ou autres à l'atmosphère liées à ces opérations.

Monsieur LE GOVIC répond que la mise en sécurité des installations arrêtées n'est pas encore totale car il reste quelques bacs sur le parc de stockage Sud qui ne sont pas encore totalement vidangés. Ce sont essentiellement des bacs à toits flottants, conçus pour limiter au maximum les émissions. Lors de la vidange, la mise en œuvre d'UMOT (unité mobile d'oxydation thermique) permet de récupérer et de traiter la phase gazeuse des bacs et d'éviter ainsi de mettre à l'atmosphère des produits nuisibles. Les opérations de vidange devraient être achevées en fin d'année 2016.

Madame le Sous-Préfet demande au SDIS si les exercices POI menés chez les industriels se sont bien passés.

Monsieur le Capitaine WACK explique qu'une procédure d'intervention commune est signée et que chaque année des exercices en commun avec ARKEMA et TPF sont programmés ; en 2016 ils ont eu lieu en mars chez ARKEMA et en juin chez TPF. Les exercices se sont bien déroulés même s'il y a toujours des points à améliorer. Les points d'amélioration identifiés, et qui ont déjà été améliorés depuis, concernent notamment le schéma de communication chez ARKEMA, la prise en charge et le guidage des pompiers sur site dès l'entrée dans la plate-forme. Globalement les industriels sont en amélioration continue depuis quelques années.

Société SNF

Monsieur CHAUDRON, Responsable du site SNF de SAINT-AVOLD demande à Monsieur CHEVALIER, responsable Environnement, de présenter les bilans administratif et sécurité 2016 de l'entreprise (cf. dossier).

Monsieur FINKLER demande s'il y a une procédure d'autorisation pour le projet de nouveau bâtiment de production de polyamines ainsi que pour la seconde cuve d'épichlorhydrine.

Monsieur CHEVALIER répond qu'il y a deux sujets différents. Le stockage d'épichlorhydrine ainsi que la nouvelle ligne de fabrication de polyamines sont déjà couverts par un arrêté d'autorisation de 2005 autorisant ces équipements. Il indique cependant qu'un permis de construire va être prochainement déposé. Il précise qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'augmentation de production envisagée mais que ce sera le cas en 2017 et qu'un dossier de modification notable sera déposé dans ce cadre.

Société PROTELOR

Monsieur KHERBACHE, nouveau Directeur de la Société PROTELOR en remplacement de Monsieur LADOWSKI depuis le 1^{er} janvier 2016 présente le bilan sécurité 2016 (cf. dossier).

Madame le Sous-Préfet demande si les questions posées à la préfecture par le chef d'établissement PROTELOR concernant les conditions de sûreté lors des recrutements ont fait l'objet de réponses claires.

Monsieur KHERBACHE répond que M. LEONI a répondu aux questions posées.

Monsieur COURTY rappelle que des contacts au sein de la gendarmerie ont été donnés aux exploitants en septembre .

Madame le Sous-Préfet confirme qu'il ne faut pas hésiter à faire appel aux forces de l'ordre si nécessaire, par contre cela ne doit pas être systématique.

Société UNIPER

Monsieur AMERY, nouveau Directeur du site de la Centrale Emile Huchet en remplacement de Monsieur ROUCAUTE, demande à Madame HEIM, responsable Environnement, de présenter les bilans administratifs et sécurité pour 2016 (cf. dossier).

Madame le Sous-Préfet rappelle les événements concernant la fermeture des centrales à charbon vers 2020.

Monsieur AMERY explique la situation d'UNIPER, dont la pérennité de la centrale Emile Huchet a été remise en cause par la décision de mise en place, en France, d'un prix plancher de 30 euros pour les quotas CO2, au lieu de 5 à 6 euros la tonne actuellement. UNIPER a donc rencontré différentes instances gouvernementales pour discuter des conditions de mise en place de ce prix plancher et de l'avenir de ses centrales thermiques au charbon en France. Depuis, la mise en œuvre du prix plancher a été reportée. Du fait de la requalification de la turbine du groupe 6 pour une période de 10 ans ayant nécessité un investissement conséquent, Monsieur AMERY parle plutôt d'une échéance de fermeture de la tranche charbon à 2026 voire de 2023. La situation doit encore être clarifiée.

Madame le Sous-Préfet rappelle qu'il faut se préparer à cette évolution. Par ailleurs, elle rappelle que la lutte contre l'effet de serre doit être menée de manière exemplaire avec nos partenaires européens.

Société URSA

Madame GREPPI, Responsable Environnement de la société URSA, présente la situation administrative de l'entreprise (cf. dossier) et rappelle que depuis juin des essais portent sur l'introduction d'un nouveau gaz dans le process de fabrication XPS.

Madame le Sous-Préfet demande la signification de XPS.

Monsieur MARION Directeur de la Société URSA répond que cela signifie polystyrène extrudé, qui est un matériau isolant imputrescible utilisé notamment sous dalles en béton et en cours de développement pour une utilisation en façades.

4. Bilan de l'Inspection des Installations Classées

Madame COLBUS, Inspectrice de l'Environnement à l'Unité Départementale de la Moselle de la DREAL Grand Est, présente le bilan des actions menées par la DREAL en 2016 au titre des installations classées (cf. dossier).

5. Point d'avancement sur la mise en œuvre du PPRT et présentation des évolutions réglementaires

Madame VINCENT, Inspectrice de l'Environnement à l'Unité Départementale de la Moselle de la DREAL Grand Est, rappelle les grands principes des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), fait un point sur la mise en œuvre du PPRT de la plate-forme pétrochimique de CARLING / ST AVOLD et présente les dernières évolutions réglementaires et leurs impacts sur le PPRT de la plateforme (cf. dossier).

M. SMISAERT, Président de l'association des industriels de la plateforme de CARLING / SAINT AVOLD (AIPCSA), indique avoir bien pris connaissance des demandes complémentaires de Monsieur le Préfet concernant la reconnaissance de l'association comme répondant aux critères requis par le règlement du PPRT en vue de pouvoir bénéficier des dispositions spécifiques aux plateformes économiques au sens de la circulaire du 25 juin 2013. En tant que président de l'association, il s'engage à y répondre au plus vite, car il a conscience de l'importance que cela représente pour de potentiels nouveaux investisseurs sur la zone.

Madame le Sous-Préfet précise qu'un permis de construire est en cours d'instruction et que ces éléments sont nécessaires pour l'émission d'un avis favorable.

6. Divers / Echanges :

• Coordonnées sarroises pour plans d'urgence

Monsieur FINKLER du Ministère de l'Environnement Sarrois rappelle les voies de communication vers l'Allemagne (cf. dossier).

Il précise qu'en général les fax provenant de la plate-forme chimique se font dans le cadre des POI, PIA ou PPI, et que pour chaque événement, la liste de diffusion est différente et cela complique la gestion de l'information. Il propose qu'à l'avenir une seule adresse soit retenue, et que ce soit celle de la Police de la Sarre, qui sera chargée de retransmettre aux autorités sarroises concernées. Il ne subsistera, pour tous les événements de la plate-forme chimique, qu'un seul numéro avec un seul contact, ce numéro unique sera facile à modifier et de ce fait réduira les possibilités d'erreurs. Il souhaiterait connaître l'avis à ce sujet de tous les exploitants concernés et faire un test pour valider la procédure.

Monsieur COURTY rappelle l'intérêt de travailler en partenariat et en toute transparence, et confirme que du côté de l'Inspection des Installations Classées et de l'Etat tout est fait pour simplifier la communication.

Madame le Sous-Préfet confirme que dans chaque département français le seul point d'entrée pour les risques technologiques, nucléaires ou climatiques est un numéro de la Préfecture joignable 24h/24 et que la Préfecture met ensuite en place si besoin une cellule de crise. Elle répond qu'un test pourra être fait avec les partenaires sarrois et confirme que tout le monde est preneur de ce numéro unique et qu'en échange celui de la Préfecture sera communiqué.

Monsieur KRÄMER, Secrétaire d'état remercie encore pour l'invitation à cette réunion, pour la transmission des documents avant la réunion et pour les échanges ; il est également reconnaissant envers les partenaires français pour leurs actualités juridiques et la diffusion des informations au-delà de leurs obligations. Il a apprécié les réunions d'information en Allemagne par la société TPF auxquelles lui et le Ministre ont participé. Il précise qu'avant cette réunion de la CSS il a eu une réunion avec le Ministre dont il transmet les salutations et les remerciements.

Madame le Sous-Préfet confirme l'intérêt à travailler ensemble, en partenariat et en toute transparence.

Madame LACOUR demande s'il est prévu d'avoir également des informations du côté allemand depuis ce numéro unique.

Madame le Sous-Préfet demande quel est le dispositif d'alerte aujourd'hui en cas d'accident en Allemagne.

Les représentants des Ministères sarrois de l'Intérieur et des Sports d'une part et de l'Environnement d'autre part déclarent qu'en ce qui concerne les événements particuliers dans les installations industrielles sarroises qui sont susceptibles d'avoir des impacts sur le territoire français, il n'existe pas de systèmes de communication spécifiques pour le moment. Monsieur FINKLER a toutefois assuré qu'il procéderait à un contrôle afin de savoir quelles informations concernant des installations industrielles proches de la frontière du côté sarrois seraient disponibles pour être communiquées aux autorités françaises.

Madame le Sous-Préfet indique que ces éléments devront faire l'objet d'une information officielle et que la Préfecture communiquera son numéro en retour. Elle insiste sur l'importance de ces dispositifs d'alerte, qui pourraient également être utiles en d'autres circonstances.

• Questions de l'ADELPH

Monsieur BONNETIER remercie l'organisation de la CSS de permettre à son association de s'exprimer. Il rappelle les objectifs et l'état d'esprit d'une association de protection de l'environnement, en particulier il s'agit de trouver un équilibre entre le développement économique et la préservation de notre espace vital. Il présente ses questions en vue d'obtenir des réponses lors de la prochaine réunion (cf. dossier).

• Divers

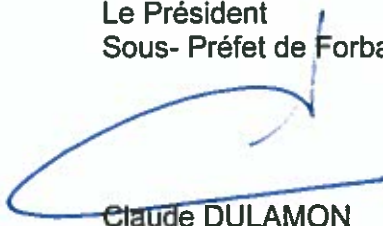
Monsieur FINKLER demande si de nouvelles entreprises sont intéressées pour s'implanter sur la plateforme de Carling.

Monsieur SMISAERT répond par l'affirmative et que l'objectif de l'association des industriels CHEMESIS/AIPCSA est notamment d'attirer de nouveaux investisseurs ; la phase de prospection est en cours.

Monsieur CHAUDRON précise qu'une filiale de SNF, SNF Coagulant produisant des coagulants minéraux, a prévu de s'implanter sur la plateforme et s'inscrit dans le projet de CHEMESIS.

Madame le Sous-Préfet remercie tous les participants pour ces échanges très riches, indique que la prochaine CSS sera ciblée sur les impacts des entreprises de la plate-forme chimique et, en l'absence d'autres questions diverses, clôture la séance à 11h30.

FORBACH, le 31 MARS 2017
Le Président
Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle



Claude DULAMON

LISTE DES PARTICIPANTS

COLLEGE « Administration »	
ARS	Mme ROBERT
DDT	M. CESAR
DIRECCTE	Excusé
DREAL	Mme COLBUS M. COURTY Mme VINCENT
PREFECTURE/SOUS-PREFECTURE	Mme DULAMON M. ETSAGUE
SDIS	M. WACK
SIRACEDPC	Mme BOULANGER M. JUGE
COLLEGE « Collectivités territoriales »	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN	M. SCHAFFER
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Absent
Mairie de CARLING	M. ADIER
Mairie de CREUTZWALD	M. FIORETTO M. WOZNIAK
Mairie de DIESEN	M. WALKOWIAK
Mairie de FREYMING-MERLEBACH	M. WIRT
Mairie de HOMBURG HAUT	M. KARPP
Mairie de L'HOPITAL	M. BARBIAN
Mairie de LONGEVILLE LES ST AVOLD	M. HAHN
Mairie de PORCELETTE	M. KERN M. MULLER
Mairie de SAINT AVOLD	M. HOFFMANN Mme STELMASZYK
COLLEGE « Exploitants »	
ARKEMA	M. GERNOLLE Mme LACOUR
UNIPER France Power	M. AMERY Mme HEIM Mme TIERCELIN
PROTELOR	M. KHERBACHE
SNF	M. CHAUDRON M. CHEVALIER
TPF	M. LEGOVIC Mme LEROY M. SMISAERT M. TESTUT
URSA	Mme GREPPI M. MARION

COLLEGE « Salariés »	
Représentant des salariés d'ARKEMA	M. KLOCK
Représentant des salariés de UNIPER	Excusé
Représentant des salariés de PROTELOR	Absent
Représentant des salariés de SNF	Absent
Représentant des salariés de TPF	M. VAROQUI
Représentant des salariés d'URSA	Absent
COLLEGE « Riverains »	
ADELP	M. BONNETIER
AIR LORRAINE	M. OCKLER
GECNAL	Absent
LNE	M. AUBERTIN
M. Denis MEYER	Excusé
Mairie de GRANDE ROSSELLE	M. DREISTADT
Mairie de VOLKLINGEN	M. MAILANDER
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT SARROIS	M. FINKLER M. KRAMER
MINISTERE DE L'INTERIEUR SARROIS	M. PHILIPPI
Personnalité qualifiée	
Université de Nancy	Excusé
Autres participants/intervenants	
INTERPRETARIAT	Cabinet BENDER & PARTNER
Secrétariat	Mme VAVRINIAK

